

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance extraordinaire du 29 août 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le lundi 29 août 2011 à 19 h, au Centre municipal, situé au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	André Patry	Conseiller
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Monsieur	Denis Lacroix	Conseiller

Sont absents :	Madame	Michelyne Bélair	Conseillère
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

1. Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance extraordinaire est ouverte à 19 h.

Les membres du conseil ont tous reçu un avis de convocation comportant les sujets suivants à l'ordre du jour :

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Résultats de l'appel d'offres pour la fourniture de matériel 0-¾
- 3- Varia
- 4- Période questions
- 5- Levée de la séance extraordinaire

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

2. Résultats de l'appel d'offres pour la fourniture de matériel 0-¾

M.B. 2011-08-29-220

Considérant l'appel d'offres par invitation écrite lancé par la directrice générale et ce, suite à la résolution M.B. 2011-07-04-191 adoptée par les membres du conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2011;

Considérant le procès-verbal de l'ouverture des soumissions, déposé par la directrice générale lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 1^{er} août 2011;

Considérant la résolution M.B. 2011-08-01-211 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} août 2011 à l'effet de procéder à la comparaison des temps de livraison pour les deux carrières ayant soumissionnées les prix les plus bas;

Considérant les résultats de cette comparaison;

Considérant que la carrière « Construction Edelweiss inc. » a soumissionné le prix le plus bas;

Considérant que suite aux comparaisons de temps de livraison, il est démontré que le trajet le plus rapide pour la livraison du matériel est celui de la carrière « Construction Edelweiss inc. »;

Considérant que le matériel provenant de la carrière « Construction Edelweiss » répond aux normes de qualité incluses dans le devis d'appel d'offres;

Considérant que le matériel est à la satisfaction du directeur des travaux publics et des membres composants le comité de voirie;

En conséquence, sur la proposition de Yvon Pelletier, appuyée par André Patry, il est résolu d'octroyer le contrat de fourniture de matériel 0-¾ à « Construction Edelweiss inc. » et ce, pour une quantité minimum de 5000t, tel que mentionné au devis, au prix de 48100\$ (42220.76\$ + tx) soit 9.62\$/tonne toutes taxes comprises. Ce matériel sera déposé sur le chemin Paul.

Adoptée à l'unanimité

3. **Varia**

Aucun point à traiter.

4. **Période de questions**

Aucune question n'est posée.

5. **Levée de la séance extraordinaire**

M.B. 2011-08-29-221

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de lever la présente séance extraordinaire à 19 h 13.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix, g.m.a.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière